



AMITIE FRANCE MADAGASCAR

Association caritative n°2/22523 loi du 1^{er}-07-1901 déclarée à Bordeaux le 25 11-94
Hôtel de Ville de Cestas 33610 CESTAS - Tel : 05 56 20 22 16
Courriel : amitie.francemadagascar@laposte.net
Site : www.amitie-France-madagascar.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 FEVRIER 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association s'est déroulée le 22 février 2013 à 18 h, à la salle des Sources, chemin des Sources Cestas-Gazinet.

Etaient présents autour d'Antoine Rodriguez, *Président sortant*, Chantal Blancand *Vice-Présidente*, Hervé Thomas *trésorier*, Michel Zappa *secrétaire*, Fabien Chantal, Didier Debarge.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT- FONDATEUR :

Le Président Antoine Rodriguez retrace vingt années d'Association, ses joies et peines, mais aussi les beaux résultats obtenus : le dispensaire et le centre culturel d'Anosivavaka dont il souhaite la prochaine réouverture, puis l'école et l'aide apportée au village d'Ambatolampikely, Le Président remercie le bureau local de Madagascar pour son travail et rappelle qu'éducation ne veut pas dire instruction.

Puis le Président fait part à l'Assemblée de sa démission, due à des problèmes de santé.

La forte et longue ovation qui suit, prouve au combien notre Président sortant est apprécié.

L'Association est heureuse d'offrir à Antoine trois cadres contenant des dessins d'enfants de l'école et le livre d'art « Panoramas de Madagascar ». Des fleurs exotiques sont offertes à son épouse Germaine.

La Vice-Présidente lit la lettre de remerciement adressée à Antoine par le RP Joseph Noël.

Antoine présente l'ordre du jour de l'AGO :

- 1 - Vérification du quorum, lecture et approbation du compte-rendu de l'A.G.O. 2012.
- 2 - Rapport d'activité du secrétaire, effectif, commissions.
- 3 - Rapport financier du trésorier, prévisionnel et cotisations 2014.
- 4 - Quitus et approbation des comptes.
- 5 - Projets 2013.
- 6 - Questions diverses.
- 7 - Election du Comité Directeur, statuts.

Il propose à l'Assemblée de nommer Didier Debarge Président de la séance et qu'il conduise la réunion. Didier tiendra également le rôle de scrutateur.

1 – VERIFICATION QUORUM, LECTURE APPROBATION COMPTE-RENDU AGO 2012 :

Nombre de membres AFM au 31/12/12 = 142, soit un quorum de 71 membres.

60 membres sont présents, 17 procurations signés et déposées sur le bureau = 77 membres, le quorum (77>71) est atteint : l'AGO peut délibérer.

Le compte rendu de l'AGO du 11 février 2012, déjà adressé à tous en mars 2012, est approuvé à l'unanimité.

2 – RAPPORT D’ACTIVITES DU SECRETAIRE, EFFECTIF, COMMISSIONS :

Le secrétaire retrace :

2.1 - Nos activités habituelles, côté français :

participation à la foire de Bordeaux, à sept vide-greniers, au marché africain de Pessac, au loto d’octobre, au repas de fin d’année, édition du Lémurien, actualisation de notre site internet, projection de films à Saint Morillon.

2.2 - Nos activités exceptionnelles, côté français :

Une mission de trois membres (Hervé Thomas, Fabien Chantal, Jean Jalby) s’est rendue sur place en mai et juin, pour étudier comment développer l’autonomie des villageois d’Ambatolampikely.

2.3 - Nos activités, côté malgache :

dans la capitale :

Un bureau local a été créé dans la capitale, pour représenter l’association auprès des institutions et autorités malgaches, assurer le suivi administratif de nos actions.

Pour le projet de développement rural, il assurera la supervision, émettra tous avis et conseils, aura la responsabilité du suivi financier et qualitatif ; il informera AFM du déroulement du projet.

Ce bureau a fait l’objet en août 2012 d’une déclaration auprès des Ministères des Affaires Etrangères, de l’Agriculture, de l’Intérieur, dans le but d’obtenir un accord de siège, déclaration qui reste sans réponse à ce jour.

Au village d’ Ambatolampikely :

L’école reçoit cette année 320 élèves ;

Un comité local de développement rural a été créé, et un technicien agricole a été embauché depuis avril 2012 pour lancer le programme d’agriculture amélioré ; 3 parcelles expérimentales sont déjà opérationnelles ceci pour la riziculture et les légumes, avec achat de semences et de matériel ;

L’atelier de couture a été remis en route.

Merci de vous reporter à notre journal « Le Lémurien » d’avril 2013.

2.4 - Effectifs :

Nos effectifs sont passés de 148 membres à fin 2011 à 142 membres à fin 2012, mais avec 11 nouveaux adhérents.

2.5 – Commissions :

Trop peu de membres de l’Association participent activement à nos commissions. Il est demandé aux bonnes volontés de rejoindre et d’animer l’une d’elles, qui en 2012 furent :

- a) Recherche, remise en état et expéditions de produits divers et médicaments : 64 colis soit 4 m3 de produits ont été expédiés en avril 2012
- b) Développement rural amélioration des cultures, maison pour tous.
- c) Constructions locales, eau, assainissement.
- d) Communication, site internet, édition du journal « Le Lémurien »
- e) Vide greniers, marché africain, loto, et artisanat malgache.

3 - RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER, PREVISIONNEL, COTISATIONS 2013

3.1 – rapport financier :

Hervé Thomas, le Trésorier, présente les comptes de l’exercice 2012 qui se traduisent par un excédent de 4.723 € correspondant à un total de recettes de 24.727 € pour un total de dépenses de 20.004 €. Les tableaux ci-après n’ont pu être présentés en raison de difficultés techniques, mais figurent ci-dessous.

COMPTES 2012

DEPENSES	RECETTES
Frais Généraux 2 045	Dons 9 490
Frais Généraux 397	Cotisations 3 525
Frais de banque 210	Dons 5 965
Frais de poste & Repro 28	Produits financiers 352
Frais Bureau AFM Madagascar 1 410	Dons correspondant aux déplacements 8 467
Déplacements financés par les adhérents 8 467	Déplacements France 1 809
Déplacements France 1 809	Déplacements Madagascar 6 659
Déplacements Madagascar 6 659	Manifestations 6 418
Manifestations 2 922	Vente artisanat 1 788
Achat artisanat 358	Loto 756
Loto 595	Repas 2 794
Repas 1 884	Vide greniers 1 080
Vide greniers 86	
Opérations 6 570	
Dispensaire 0	
Développement rural 2 200	
Ecolage 2 281	
Missions Madagascar 1 109	
Container 980	
TOTAL DEPENSES 20 004	TOTAL RECETTES 24 727

RESULTAT + 4.723

Au niveau des recettes :

la ressource principale permettant de développer nos opérations sur Madagascar sont les adhésions et les dons qui ont représenté 9.490 € (soit 3 525 € de cotisations et 5.965 € de dons). D'autres dons représentent 8.467 € et sont la contrepartie des frais de déplacements engagés par les membres de l'Association sans en exiger le remboursement. (indemnités kilométriques, frais de mission)

La deuxième ressource se trouve dans les manifestations diverses qui représentent 6.418 €, à savoir :

la vente d'artisanat 1.788 €	le loto 756 €
l'organisation de repas 2.794 €	les vide-greniers 1.080 €.

Ces manifestations ont entraîné des dépenses à hauteur de 2.922 € et le revenu net représente 3.495 €

Au niveau des dépenses :

les frais généraux se sont élevés à 2.045 € et concernent :

les frais d'assurance et frais divers :	397 €
les frais de banque (tenue de compte, coût de transfert de fonds) :	210 €
les frais de poste et du bureau de Madagascar	1.438 €

Les frais de déplacements sont analogues à ceux du poste recettes pour 8.467 € et ne constituent pas une charge réelle pour l'association car ils ne font pas l'objet de remboursement effectif aux intéressés. Ils sont cependant comptabilisés en charges pour des raisons fiscales et trouvent une contrepartie similaire au poste dons. Les opérations menées en 2012 ont conduit aux dépenses suivantes :

Dispensaire 0 €	Développement rural 2 200 €
Ecolage 2 281 €	Missions Madagascar 1 109 €
Container 980 €	

Au 31/12/2012 le solde de la trésorerie est de 23.239,32 €. Cette somme est placée :

sur livret à hauteur de 16.011,96 €

sur le compte chèque au Crédit Mutuel pour 7. 227,36 €.

La variation de la trésorerie par rapport à son niveau du 1^{er} janvier 2012 (18.516,42 €) représente 4.722,90 €

3.2 - Budget prévisionnel 2013 :

Le budget 2013 ci-après est présenté de façon synthétique c'est-à-dire que les manifestations n'y figurent que pour leur solde, et sont absentes les dépenses engagées par les membres de l'association qui en font le don à l'AFM en ne demandant pas leur remboursement.

BUDGET 2013	
DEPENSES	RECETTES
Frais Généraux 1 850	Dons 7 750
Frais Généraux 400	Cotisations 3 750
Frais de banque 250	Dons 4 000
Frais de poste & Repro 200	
Frais Bureau AFM Madagascar 1 000	Produits financiers 350
Déplacements financés par les adhérents 9 800	Dons correspondant aux déplacements 6 800
Déplacements France 1 800	Déplacements France 1 800
Déplacements Madagascar 8 000	Déplacements Madagascar 5 000
Manifestations 2 900	Subventions sollicitées 22 200
Achat artisanat 500	Region Aquitaine 19 000
Loto 500	Agence Bassin Adour Garonne 3 200
Repas 1 800	
Vide greniers 100	
Opérations 34 200	Manifestations 6 650
Dispensaire 0	Vente artisanat 2 000
Developpement rural 9 500	Loto 750
Analyse hydrologique 3 200	Repas 2 800
Analyse socio-economique 3 500	Vide greniers 1 100
Maison Developpement rural 15 000	
Ecolage 2 000	Autofinancement sur fonds propres 5 000
Container 1 000	
TOTAL DEPENSES 48 750	TOTAL RECETTES 48 750

Eléments de l'appel à projet 2013

Ce budget montre que le solde des dépenses et recettes courantes de l'association dégagent un excédent de 7.000€. Le projet de développement rural (en gris sur le tableau ci-dessus) nécessite des dépenses à hauteur de 34.200€ dont 15.000€ pour la construction de la maison du développement rural, 3200€ pour une analyse hydroagricole, et 3500€ pour une analyse socio-économique. Ils sont financés à hauteur de 22.200 € par des subventions sollicitées auprès du Conseil Régional pour 19.000 € et à l'Agence de bassin Adour Garonne pour 3.200 €.

Le montant de l'autofinancement global de l'AFM s'élève à 12.000 € qui sont pris à hauteur de 7.000 € sur l'excédent des opérations courantes et à hauteur de 5000 € sur nos fonds propres.

Le prélèvement sur notre trésorerie est relativement modéré car son niveau important sera nécessaire en 2014 pour l'extension de ce projet aux villages voisins et pour les travaux de maîtrise de l'eau nécessaires au développement de la riziculture intensive.

3.3 - Cotisation 2013 :

la cotisation est maintenue à 25 € pour 2013.

4 – QUITUS ET APPROBATION DES COMPTES :

Avant de passer au vote il est demandé aux adhérents si des remarques sont à formuler sur les comptes présentés. Personne ne désapprouve le compte rendu financier qui est accepté à l'unanimité.

5 – PROJETS 2 013 :

5.1 – projet dans la capitale :

Rouvrir le dispensaire et centre culturel d'Anosivavaka serait l'idéal, mais passe par un accord avec les autorités locales, et un lourd financement pour remettre les bâtiments en état.

5.2 – projet au village d'Ambatolampikely :

Le dénuement total du village est connu de tous : pas d'eau, pas d'assainissement, pas d'électricité, pas d'équipement collectif, une production rizicole très faible due à des coutumes ancestrales, une insuffisance de fertilisation et de semence, un manque de matériel. Faut-il en rajouter ?

Améliorer le développement rural est donc la priorité, aussi un énorme travail a été réalisé :

Sur place par les trois membres d'AFM : Jean Jalby, Chantal Blancand et Fabien Chantal.

Jean Jalby a fait appel, localement, à son ami malgache Léon Ravelomanantsoa, agronome et expert en développement rural comme lui. Il y a lieu :

- Accroître et diversifier la production agricole,
- Développer la formation des paysans, des jeunes, des femmes,
- Développer l'autonomie des ménages et des femmes,
- Faire d'Ambatolampikely un village pilote.

Suite à l'étude réalisée pendant la mission il s'avère que la production du riz est faible car :

- Les exploitations sont petites (670m² en moyenne)
- Le sol est pauvre,
- Insuffisance de fertilisation par manque de compost ou de fumier,
- Manque d'équipements en matériel (charrette, charrue)
- Pluviosité importante.

Seulement 10% des ménages possèdent des bovins, porcs, moutons, volailles.

Les axes de développement sont donc les suivants :

- Amélioration de la fertilité des sols par fumures organiques ou végétales
- Maîtrise de l'eau.

En 2012, les actions suivantes ont été réalisées :

- Embauche d'un formateur agricole, mise en place de 3 champs expérimentaux, achat de matériel et de semences diverses.
- Création du Bureau Local de Madagascar qui représente AFM, assure la supervision du projet de développement rural et le suivi financier.
- Création du Comité de Développement Rural chargé de la mise en œuvre du projet, de son suivi, de la sensibilisation des paysans et d'assurer la pérennité.

Pour 2013, ceci impliquera la réalisation des actions suivantes, au village :

- Etude socio-économique élargie aux villages environnants,
- Etude pour la maîtrise de l'eau, achat de matériel agricole et semences,
- Formations des paysans volontaires à l'agriculture améliorée, formation des femmes,
- Construction d'un bâtiment, appelé jusqu'ici « la maison pour tous », pour les réunions, les formations, le stockage du matériel commun, le grenier à riz.

Le coût des quatre actions ci-dessus s'élèvera à 39 700 euros qui seraient financés par :

- 12 000 € sur les fonds propres d'AFM,
- 19 000 € sur subvention du Conseil Régional d'Aquitaine,
- 3 200 € sur subvention du comité du Bassin de l'Adour,
- 5 000 € sur contribution des membres du bureau partant en mission,
- 500 € sur contribution des villageois d'Ambatolampikely.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet. Les membres adhérents se prononcent favorablement, à l'unanimité, sur ce projet.

6 - QUESTIONS DIVERSES:

Information aux membres d'AFM :

des membres souhaiteraient recevoir plus d'informations sur notre travail ; à étudier par le site internet.

Suivi des élèves de notre école, après le BEPC :

Didier signale que le centre de formation de Tombotsoa pourrait accueillir les meilleurs élèves pour une qualification diplômante, ceci pour un coût tout à fait abordable. A suivre avec M. Odon.

Endettement des villageois :

Hervé signale l'existence du programme Tsinjo Aina, qui veut réduire puis arrêter l'endettement des villageois par la création de communauté où une cagnotte est créée, pour venir au secours des plus démunis, particulièrement au moment de la soudure. A suivre avec le RP Julien.

7 – ELECTION DU COMITE DIRECTEUR, STATUTS :

7.1 – élection du Comité Directeur :

membres ne se représentant pas : Antoine Rodriguez et Marie-Thérèse Juillard,

membre candidat : Jean Jalby

Suivant l'article 11 des statuts les membres du Comité Directeur sont élus pour trois ans.
Nouveau Comité Directeur et nouveau bureau :

Antoine Rodriguez	Président d'Honneur
Chantal Blancand	Présidente
Fabien Chantal	Vice-Président
Hervé Thomas	Trésorier
Didier Debarge	Trésorier Adjoint
Michel Zappa	Secrétaire
Jean Jalby	Secrétaire Adjoint

Nous n'avons donc pas à choisir parmi plusieurs candidats car le nombre des nouveaux membres est inférieur au nombre de 15 prévu par les statuts.

Sauf contestation, les membres sont élus.

7.2 – statuts :

Aucune modification n'est apportée aux statuts actuels.

Le sujet étant épuisé, la présente AGO est levée à 21 heures.

Cestas, le 23 février 2013.

**La Présidente,
Chantal Blancand.**